

§)

Phares: marque	Indic. de direction 4/ clignoteurs avec lampe-témoin
Feux de croisement 2/ HELLA NL	AV= à côté phares (orange)
Feux de position 1/ dans les phares	AR= latéralement vers moteur, s.sup. (orange)
Phare brouillard	Essuie-glace 1/ électrique
Feux arrières 3/ combinés avec feux stop	Avertisseur 1/ électrique (1-ton)
Réflecteurs 2/ sur supports ϕ 70 mm	Rétroviseur 3/ à gauche + à droite + dans cabine
Feu stop 3/ combinés avec feux arrières	Indicateur de vitesse 1/ compte-heures
Eclairage N° de contrôle	Parties dangereuses
Lampe de travail 1/ sur le bras oscillant (lampe-témoin indispensable)	
Équipement électr. 12 Volts	
Mesure du bruit 86 dB à 1'700 t/min - échappement à droite, sortie vers le haut	
Observations et exceptions	

- +) Distance entre volant et point le plus avancé du véhicule = 5'800 mm.
Mesures de sécurité = (A inscrire dans le permis de circulation, page 4)
- Blocage de la plateforme pivotante par cheville.
 - Assurer le bras-porteur.
 - Véhicule convoyeur exigé.
 - Le bras-porteur doit être signalé à l'avant par un feu de gabarit ϕ 50 mm.
 - Marquage jaune-noir à l'arrière de la plateforme.

- §) Équipement : Lampe combinée de feux arrières et stop au centre du vhc. doit être aveuglée.
- Réflecteurs : Doivent être disposés à maximum 400 mm du profil du véhicule.
 - Clignoteurs arrières : Sont combinés avec les feux AR/stop.
 - Pare-boue : Ne peuvent être montés pour raisons techniques.

Lieu et date de l'expertise-type Rothrist, 17.11.64

La Commission d'expertise-type

Genre du véhicule +)	Marque de fabrique		Type		Modèle	Bordereau-type
Chariot de travail (véhicule spécial)	L I E B H E R R		A 360 hydro-pelle		année 1964	N° 4 8 3 4
Caractéristiques "A 360" sur plaquette du constructeur, sur partie avant de la plateforme piv-						
tante	Carburant		diesel		Nombre de cylindres 3	
Constructeur du châssis H. LIEBHERR, Kirchdorf/Iller (D) - Importateur CRANAG AG, Rothrist (AG)						
N° du châssis frappé	à droite, à l'avant en haut sur châssis + sur plaquette du constructeur					
N° du moteur frappé	à gauche, à l'arrière sur carter, sous canal d'aération, plaquette rivée					
Type du moteur A 3 L 514 - en ligne, vertical, avec système à chambre de turbulence						
Position du mot. arrière		Frein-moteur				
Cylindrée	3'990 cm³	Frein de remorque			Dimensions ext. en mm	
Temps	4	Transmission mécanique		Treuil/Cabest.		
Refroidissement	air(turbo)	Nombre vit. avant		3	Crochet rem. à broche	
Entrainement	arrière	Vitesse en 1 ^{re}		3	Voie avant 1'800	
Nombre d'axes	2	Vitesse en prise dir.		16,25	Voie arrière 1'880	
Nombre de pneus	6	Bloquage différentiel			Diam. de braq. 16,00	
Frein à pied à air comprimé, 1-circuit, à expansion interne, sur toutes les roues						
Frein à main mécanique, à expansion interne, à câble/tringles, sur les roues AR (frein d'arrêt)						
Poids	avant	arr.	total	Pneumat.	avant	arr.
A vide	3'600	6'900	10'500	Dimension	8.25-20	8.25-20
Charge utile			-	Charge pneu	1'725	1'725
Total			-		10 Ply	10 Ply
Gar. de fabr.	4'575	9'150	13'725			
Poids max. garanti pr. train routier				Nombre de portes 1 (cabine)		
Direction: position		à gauche		Marque du moteur DEUTZ		C.V. frein 46 DIN
Alésage		110		Course 140		C.V. impôts 20,33
Forme de la carrosserie excavatrice						
Nombre de places: total		1		(avant milieu arr.)		Places debout

§)

Phares: marque	Indic. de direction 4/ clignoteurs avec lampe-témoin
Feux de croisement 2/ HELLA NL	AV= à côté phares (orange)
Feux de position 1/ dans les phares	AR= latéralement vers moteur, s.sup. (orange)
Phare brouillard	Essuie-glace 1/ électrique
Feux arrières 3/ combinés avec feux stop	Avertisseur 1/ électrique (1-ton)
Réfecteurs 2/ sur supports ϕ 70 mm	Rétroviseur 3/ à gauche + à droite + dans cabine
Feu stop 3/ combinés avec feux arrières	Indicateur de vitesse 1/ compte-heures
Eclairage N° de contrôle	Parties dangereuses
Lampe de travail 1/ sur le bras oscillant (lampe-témoin indispensable)	
Equipement électr. 12 Volts	
Mesure du bruit 86 dB à 1'700 t/min - échappement à droite, sortie vers le haut	
Observations et exceptions	

- +) Distance entre volant et point le plus avancé du véhicule = 5'800 mm.
Mesures de sécurité = (A inscrire dans le permis de circulation, page 4)
- Blocage de la plateforme pivotante par cheville.
 - Assurer le bras-porteur.
 - Véhicule convoyeur exigé.
 - Le bras-porteur doit être signalé à l'avant par un feu de gabarit ϕ 50 mm.
 - Marquage jaune-noir à l'arrière de la plateforme.

- §) Equipement : Lampe combinée de feux arrières et stop au centre du vhc. doit être aveuglée.
- Réfecteurs : Doivent être disposés à maximum 400 mm du profil du véhicule.
 - Clignoteurs arrières : Sont combinés avec les feux AR/stop.
 - Pare-boue : Ne peuvent être montés pour raisons techniques.

Lieu et date de l'expertise-type Rothrist, 17.11.64

La Commission d'expertise-type